



TENIR UN CARNET DE BORD : LA MÉMOIRE D'UN PROCESSUS DE CRÉATION

Le carnet de bord dans les programmes

Les programmes de l'enseignement du théâtre dans les classes de lycée - de la seconde à la terminale, en enseignement optionnel et en enseignement de spécialité – invitent les élèves à tenir un carnet de bord. Il s'agit d'une nouveauté car, auparavant, seuls les programmes de spécialité imposaient la transmission, lors de l'épreuve orale du baccalauréat, de cet outil d'évaluation. Cette généralisation provient d'un fait important, à savoir celui de placer la composante du jeu au centre de la pédagogie. La pratique doit permettre de faire acquérir des connaissances historiques, notionnelles, culturelles et esthétiques liées à l'enseignement du théâtre. Le carnet de bord, en tant qu'outil réflexif, prend tout son sens, au cœur même du cours de théâtre. Sa finalité se précise alors. Aujourd'hui encore, il n'est pas évalué en tant que tel ; il est destiné à favoriser et à permettre concrètement l'évaluation au cours de l'année ou lors des examens éventuels. Cependant, les nouveaux programmes prônant une pédagogie de l'autonomie, de l'acceptation des « ratages » présentés comme vertueux, de l'intégration du progrès plutôt que de la performance réelle, le carnet de bord ne pouvait se borner à demeurer cantonné à cette seule fonction d'évaluation. Il devient le rouage essentiel de la mise en œuvre de cette pédagogie. Il en porte la trace tangible à travers les différentes activités proposées à l'élève.

Ce que disent les programmes : essai de définition minimale

La place consacrée à l'explicitation du carnet de bord dans les programmes de 2019 varie selon le niveau concerné et le type d'enseignement. Le programme de seconde offre cette définition minimale :

«Le carnet de bord, dans lequel l'élève consigne et analyse la mise en œuvre du projet, des indications de jeu, des synthèses sur le travail en cours, des remarques personnelles, peut devenir un outil privilégié de l'évaluation. L'élève peut aussi y garder des traces de sa réception des spectacles vus et de leur analyse en classe, y reporter certains éléments des recherches qu'il a effectuées. La part imaginative ou visuelle (photos, croquis, etc.) peut y être présente. Sa forme est choisie par l'élève (papier, numérique), en accord avec le professeur.»¹

Le terme qui désigne cet objet a quelque peu varié. Il était question de « journal » de bord dans les anciens programmes. Ce glissement sémantique porte en lui une signification

essentielle. Le journal pouvait souvent se borner à une simple relation du cours de pratique dont la dimension réflexive se réduisait comme peau de chagrin, mais le terme de « carnet » réaffirme cette analyse nécessaire et inclut, dans le même temps, la diversité des traces (textes, iconographie, croquis, schémas etc.), ainsi que la notion de **processus de création**. Le carnet de bord entend donc bien rendre compte des différentes phases d'un processus de création depuis l'élaboration du projet jusqu'à sa réalisation concrète. Il relate étape par étape, analyse et accompagne le processus par une réflexion dramaturgique inhérente à tout geste artistique. L'élève doit être capable d'explicitier le projet collectif ainsi que son travail au service du collectif. Pour ce faire, il est libre de choisir une forme singulière, créative même, et le professeur l'accompagne, le guide dans sa démarche, en favorisant sans cesse la réflexion ou la recherche, en lien avec le projet en cours. L'artiste partenaire intervient également dans cet accompagnement.

C'est ainsi que le programme d'enseignement optionnel en classe de terminale a pu utiliser le terme de **carnet de création**. L'élève rend aussi compte, en variant les approches et les exigences, de son parcours de spectateur au cours de l'année. Tous les spectacles ne donnent pas nécessairement lieu à un compte rendu exhaustif et extrêmement détaillé.

Le carnet de bord apparaît donc bien comme la trace singulière de la réflexion de l'élève. Celle-ci prend corps au sein même de la pratique. Elle permet de mettre en évidence, d'accompagner et d'intégrer un processus de création à travers des activités différentes. Il est individuel et favorise l'évaluation par son statut même de mémoire.

Une trace au service de l'évaluation

Quelles compétences mises en jeu ?

Les programmes proposent, à titre indicatif, un certain nombre de compétences à mettre en œuvre. Elles sont classées en trois grandes catégories : **pratiques, culturelles et méthodologiques**.

- Le carnet de bord synthétise la trace et le développement de ces compétences. En effet, parallèlement à la pratique à laquelle il ne saurait se substituer, le carnet de bord donne l'occasion à l'élève d'apprendre à se découvrir, connaître ses forces et ses faiblesses, penser progressivement le fait de jouer dans un espace avec ses partenaires.
- De même, la réflexion dramaturgique que l'élève propose et le retour sensible sur son expérience de spectateur apparaîtront clairement dans ses propositions.
- Enfin, les compétences rédactionnelles sont obligatoirement mises en jeu en tenant un journal de bord.

S'il ne s'agit pas d'évaluer directement ces trois ensembles de compétences à la simple lecture ou découverte du journal de bord, celui-ci doit cependant permettre d'évaluer les progrès de l'élève, sa créativité, ainsi que le degré d'implication dans sa pratique, dans sa réflexion individuelle et au service du projet collectif.

Pour quels destinataires ?

- Le carnet de bord des élèves de spécialité

Ce carnet est *in fine* adressé aux membres du jury afin qu'ils puissent prendre connaissance du travail et des progrès accomplis par l'élève, au cœur d'un projet artistique élaboré avec le groupe. Il prend tout son sens au moment de cet examen terminal. L'exposé ou l'entretien prennent appui sur l'ensemble du carnet, qui doit correspondre aux attentes de l'examen. S'il se contente de relater de manière plus ou moins fidèle le cours de pratique, le jury ne sera pas en mesure de se rendre compte des compétences réelles de l'élève. Il ne pourra s'appuyer que sur la prestation, ce jour-là, du candidat. Le jury doit être en mesure d'évaluer le plus largement possible les compétences réelles de l'élève.

- Dans le cadre de l'enseignement optionnel

Le carnet de bord n'est pas destiné à un jury car il n'est plus question d'examen terminal. Il reste avant tout le lien entre l'élève et le binôme constitué par le professeur et l'artiste partenaire. Ce lien repose sur l'élaboration d'une trace personnelle réalisée par l'élève d'un côté et, sa lecture attentive, empreinte de conseils pour réfléchir ou progresser, de l'autre. Cet outil se retrouve au centre même de l'évaluation grâce aux échanges successifs entre ces deux pôles. Il devient essentiel dans le cadre de cette pédagogie de l'autonomie énoncée plus haut.

Un simple outil d'évaluation ?

Le carnet de bord favorise ainsi l'évaluation de la seconde à la terminale, dans le cadre du cours ou celui d'un examen. Cependant, il ne peut être réduit à un simple outil fonctionnel. Parce qu'il facilite la réflexion et le questionnement au cœur même de la pratique en relatant ce qui s'y fait, s'y dit, s'y joue ou s'y rejoue, le carnet de bord acquiert une dimension quasi ontologique. En s'emparant de ce support, l'élève s'approprie les enjeux de l'enseignement du théâtre tout en s'interrogeant sur lui et son rapport au monde.

Tenir un carnet de bord

Une mise en place progressive

De la seconde à la terminale, la mise en place du carnet de bord se fait de manière progressive. Les premières tentatives, en classe de seconde, peuvent passer par une synthèse orale et collective à la fin d'un cours de pratique, se poursuivre ensuite au sein du cours de théorie, prendre d'abord un caractère collectif avant de s'individualiser, démarrer avec une séance pour se remémorer le cours de pratique et ses enjeux, évoquer un spectacle vu, proposer des recherches en relation avec le projet, utiliser des photographies du cours ou de courtes vidéos etc. Progressivement, l'élève apprend à devenir autonome, à connaître les attentes et à comprendre les enjeux de la tenue d'un carnet de bord.

En classe de première, de nouveaux élèves sont susceptibles de rejoindre un enseignement de théâtre (optionnel ou de spécialité). Le professeur, selon les deux principes d'intégration et de réitération, doit pouvoir réactiver pour les uns et initier pour les autres la mise en place du carnet de bord individuel.

En classe de terminale, l'élève doit avoir atteint un degré d'autonomie et proposer un véritable carnet de création. Cependant, à toutes les étapes du cursus, grâce à des propositions personnalisées, le professeur permet à chaque élève de s'approprier cet outil.

Retrouvez éducol sur



Enseignement optionnel et de spécialité : des exigences différentes

Le temps consacré à la tenue des carnets de bord ne peut être équivalent dans le cadre d'un enseignement optionnel ou de spécialité. Les volumes horaires ne sont pas identiques, les engagements et les exigences attendus ne peuvent pas être analogues. Le programme d'enseignement optionnel le prévoit d'ailleurs.

« Selon la progression du groupe et de chacun, le professeur veille à adapter et varier les consignes données aux élèves pour la tenue de leur carnet de bord, afin que celui-ci garde la trace de leurs avancées et accompagne leurs progrès. »²

Le professeur évalue la charge de travail et les exigences de la proposition, en adaptant ses consignes. Cependant les enjeux demeurent semblables, quel que soit le type d'enseignement. Le carnet de bord reste une trace de l'engagement de l'élève dans un projet et de sa capacité à mener une réflexion sur ce projet ou à se situer au sein du travail collectif.

Forme et contenus

Dans la mesure où les principes mêmes de sa tenue sont respectés, les programmes insistent sur la liberté laissée à l'élève quant à la forme prise par le carnet de bord. Numérique ou non, plus ou moins artistique, plus ou moins développé, cet outil s'adapte aux compétences et à la personnalité de l'élève. Il laisse libre cours à la créativité de l'élève.

Selon le même principe d'adaptation à chaque niveau et à chaque type d'enseignement, **les contenus exigés sont variables**. Chaque programme décline les contenus en donnant quelques exemples. **Les attendus restent cependant identiques** et correspondent aux entrées suivantes :

- une réflexion dramaturgique sous la forme de textes écrits, de croquis (scénographies, costumes etc.), d'œuvres (littéraires, picturales etc.) entrant en résonance avec le projet ;
- des analyses de la pratique individuelle et collective au sein du projet ;
- des recherches complémentaires précisant certaines notions, certains points historiques, présentant certaines œuvres ou certains artistes notamment ;
- une présentation de lectures cursives complémentaires ;
- une présentation de sites internet découverts par l'élève ;
- un retour sensible sur les spectacles vus.

Le carnet de bord, par sa philosophie, ses contenus et sa grande souplesse permet à chaque élève de réfléchir à sa propre pratique, de laisser une trace de sa participation à un projet artistique collectif, de s'approprier de manière autonome le travail proposé. Outil d'évaluation certes, mais surtout outil de réflexion, l'élève devient acteur de sa propre formation et acquiert de multiples compétences. Le carnet de bord, parce qu'il est un questionnement permanent du geste artistique, devient finalement pour l'élève une manière de questionner l'individu et le monde.

Consulter l'annexe à cette ressource qui présente des exemples extraits d'un carnet de bord.